

Sainte Marie, le 8 juin 2026

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 5 juin 2026**

---

Le Conseil Municipal de Sainte-Marie, s'est réuni le 5 juin 2026 à 20 heures 15 en Mairie, sous la présidence de Gérard GROSCLAUDE, Maire de la commune.

**Étaient présents** : GROSCLAUDE Gérard - BIRINGER Frédéric – PASTEUR Lysiane - HERMANT Éric - BARBET Hervé - BOISSEININ Thierry – COUFFIN-KHAN Maïlys - MAITRE Martine — MONNIER PETETIN Nathalie – MONTARLIER Nathalie – THOURET Gérard - VALLAT Guillaume – VALTON Julien - VIENNET Aubéri –

Étaient absents excusés : MELIS Chantal – Guillaume VALLAT -

Madame Chantal MELIS donne procuration à Madame Maïlys COUFFIN-KAHN pour ce conseil municipal.  
Monsieur Guillaume VALLAT - donne procuration à Monsieur Gérard GROSCLAUDE pour ce conseil municipal.

Madame Nathalie MONTARLIER a été nommée secrétaire.

---

**ELECTIONS SÉNATORIALES**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'élection de 3 délégués et de 3 suppléants, afin de voter pour les sénatoriales le dimanche 27 septembre 2026.

Ouverture du scrutin à 20 heures 15, désignation des membres du bureau, il est composé de Monsieur le Maire, les 2 plus jeunes conseillers Madame Aubéri VIENNET et Monsieur Julien VALTON et des 2 plus âgés Madame Martine MAITRE et Monsieur Gérard THOURET et la secrétaire Madame Nathalie MONTARLIER.

**Election des délégués :**

**Les candidats :**

- Frédéric BIRINGER
- Gérard GROSCLAUDE
- Hervé BARBET

Nombre de votant : 15  
Nombre de bulletin : 15  
Nombre de bulletin nuls : 0  
Nombre de bulletin blanc : 0  
Suffrages exprimés : 15  
Majorité absolue : 8

**Résultats :**

- Frédéric BIRINGER : 15 voix
- Gérard GROSCLAUDE : 15 voix
- Hervé BARBET : 15 voix

Messieurs Frédéric BIRINGER, Gérard GROSCLAUDE et Hervé BARBET élus au 1<sup>er</sup> tour.

**Election des suppléants :**

**Les candidats :**

- Gérard THOURET
- Éric HERMANT
- Julien VALTON

Nombre de votant : 15  
Nombre de bulletin : 15  
Nombre de bulletin nuls : 0  
Nombre de bulletin blanc : 0  
Suffrages exprimés : 15  
Majorité absolue : 8

Résultats :

- Gérard THOURET : 15 voix
- Éric HERMANT : 15 voix
- Julien VALTON : 15 voix

Messieurs Gérard THOURET, Éric HERMANT et Julien VALTON élus au 1<sup>er</sup> tour.

PV du Conseil Municipal du 24 avril 2026 approuvé à l'unanimité.

**RAPPORT DES COMMISSIONS**

**Commission Bois – Agriculture**

Le responsable de la commission fait un point sur l'affouage 2025-2026, une réunion le 29 mai 2026 dans les bois a eu lieu, certains affouagistes ont fini leur bois, ils ont reçu une information dans leur boîte aux lettres pour le sortir. Un affouagiste n'a pas commencé et un n'a pas encore fini.

Concernant la vente des grumes à l'entreprise CALVI l'évacuation de celles-ci n'est pas encore terminée. Le responsable de la commission remercie les membres pour leur investissement.

**Commission Voirie**

Le responsable de la commission informe les membres du conseil municipal que 2 devis sont en attente pour la maintenance du marquage au sol et un concernant le réaménagement de l'ancien parking de l'école. Une nouvelle réunion est prévue mi-juin.

**Commission Environnement Fleurissement**

Le responsable de la commission informe les membres du conseil municipal que le travail de fleurissement du village a été réalisé le 15 mai 2026.

Le responsable de la commission remercie les élus et les bénévoles pour leur investissement.

**Commission animation**

La responsable de la commission informe les membres du conseil municipal qu'une réunion a lieu, avec le Comité des Fêtes, pour travailler sur la fête du village Olym'rupt et pour discuter de nouvelles idées d'animation pour le village.

**Commission Bâtiments communaux**

Le responsable de la commission informe les membres du conseil municipal que les salles communales ont fait l'objet d'un contrôle de conformité électrique par la SOCOTEC. Des blocs BAES (sortie de secours) sont à remplacer, un devis auprès d'un électricien est en attente.

**Commission communication**

Le responsable de la commission informe les membres du conseil municipal que l'écho est en cours de rédaction, pour ce numéro il y a beaucoup d'informations à prévoir, la commission travaille afin de maintenir le bulletin à 24 pages.

**Commission Aménagement du territoire**

La responsable de la commission informe les membres du conseil municipal qu'une réunion aura lieu dans les prochains jours afin d'organiser la tenue des prochaines réunions.

**En cours :**

**BELTRAMBINI Josette** – 2 ter rue de la Laiterie – Ravalement de façades

**Retour :**

**DP :**

**BAGUE Mélanie** – 4 rue des Grands Moulins à Vent – Agrandissement dalle béton et pose d'un abri de jardin – **ACCORDÉ LE 07/05/2026**

**LALLOZ Bernard** – 4 rue des Grands Moulins à Vent – Piscine - **ACCORDÉ LE 12/05/2026**

**CU :**

**Maître SAUGET Linda – 21 rue de Lougres – RÉPONDU LE 28/04/2026**

**SAS AMBLARD Pierre AMBLARD et SAUGET Linda – Au village – RÉPONDU LE 28/04/2026**

### **VOIRIE : ÉCLAIRAGE PUBLIC ÉCOLE**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal un projet de changement des « potelets » lumineux situés devant le pôle enfance la Chauillère. Plusieurs propositions sont à étudier, sachant qu'une demande de subvention est possible auprès du SYDED d'un montant de 175 € le poteau.

*Proposition 1:* Remplacement des potelets existants par d'autres potelets (9 796.10 € HT)

*Proposition 2:* Remplacements des potelets par 4 candélabres (10 578 € HT)

*Proposition 3 :* Remplacement des potelets par 4 candélabres solaires à détecteur de mouvement (7 615.20€ HT)

Le Maire rappelle que la demande de subvention doit être déposée avant la validation du devis selon la proposition retenue par le Conseil Municipal. Une demande de commencer les travaux avant l'accord de subvention peut tout de même être demandée au moment du dépôt du dossier.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de réaliser la proposition n°3 et autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès du SYDED.

### **ÉCLAIRAGE PUBLIC COMPARATIF 2022/2025**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal un récapitulatif des consommations EDF pour l'éclairage public suite à l'extinction des candélabres pendant la nuit, ainsi qu'une comparaison des interventions et des coûts de celles-ci pour l'entretien.

Il s'avère que suite à l'extinction, le nombre d'interventions sur les lampadaires à LED a augmenté.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de rétablir l'éclairage public la nuit, sur tout le territoire de la commune, pendant une année.

En effet, le Conseil Municipal souhaite analyser la consommation énergétique maintenant que le parc de candélabres fonctionne en LED, donc moins énergivores qu'en 2022 et évaluer l'impact de la coupure d'éclairage en milieu de nuit sur la durée de vie des ampoules LED.

Mais également pour les raisons suivantes :

- lors de la mise en place de la coupure nocturne, en raison des travaux sur l'axe principal au centre du village l'éclairage de ce secteur a été maintenu pour des questions de sécurité des usagers. En conséquence, des riverains bénéficiaient d'éclairage public nocturne et pas d'autres.. par souci d'équité de tous, l'éclairage sera rétabli sur tout le territoire,
- plusieurs riverains demandent le rétablissement de l'éclairage nocturne pour des raisons de sentiment d'insécurité

La nouvelle programmation sera mise en place dès que les démarches administratives seront réalisées et validées par les services de la Préfecture.

### **DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal une proposition de délégations au Maire

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner délégation à Monsieur le Maire pour les points suivants :

- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 500 €
- Donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- Prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune et conclure la convention prévue à l'article L. 523-7 du même code ;
- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre (AINF, CAUE, AMR, ADU, AMD).

### **DEMANDES DE SUBVENTION**

La responsable de la commission présente aux membres du conseil municipal trois demandes de subvention. L'exposé de la responsable entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de

- 80 € à l'association des donneurs de sang,
- 600 € au Tennis Club de la Vallée du Rupt,

Le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis défavorable à la demande de la Banque alimentaire.

### **DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALES DES IMPÔTS DIRECTS**

Dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée de sept membres : le maire, président, et six commissaires, désignés par le directeur départemental ou régional des finances publiques sur une liste de contribuables dressée par le conseil municipal.

La commune doit proposer une liste de 24 noms afin de composer la liste des 6 titulaires et 6 suppléants.

Voici la proposition qui sera faite auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques :

- |                           |                           |
|---------------------------|---------------------------|
| - M. Norbert COURGEY      | - M Francis BARTHAUX      |
| - M Olivier PARROD        | - M. Frédéric BIRRINGER   |
| - Mme Nathalie MONTARLIER | - M. Denis GROSCLAUDE     |
| - M Jean-Michel EMONIN    | - M. Éric HERMANT         |
| - M. Alain BOURGEOIS      | - M. Patrick METTHEZ      |
| - Mme Geneviève GUERITTOT | - Mme Laurence BIRRINGER  |
| - M. Philippe RINGENBACH  | - Mme Anne-Marie JOUFFROY |
| - Mme Martine MAITRE      | - M. Philippe PETITHORY   |
| - M. Bertrand BAINIER     | - Mme Françoise ETHALON   |
| - M. Gérard ZELE          | - M. Christian VIENNET    |
| - M Jacques BAEHR         | - Mme Nicole PEUGEOT      |
| - M. Claude JOUFFROY      | - M. Guy MONNIER          |

### **DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS À LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

Le Maire fait part aux membres du conseil municipal d'une demande de PMA de proposition de candidats pour éventuellement faire partie de la Commission Intercommunale des Impôts Directs au sein de Pays de Montbéliard Agglomération. Le Maire se propose pour être candidat

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de soumettre la candidature de Monsieur Gérald GROSCLAUDE à la CIID de PMA.

### **NOMINATION D'UN 2<sup>ème</sup> RÉFÉRANT AMBROISIE**

Le Maire fait part aux membres du conseil municipal que suite au renouvellement des équipes municipales l'association Stop Ambroisie demande maintenant de nommer au moins 2 référents pour lutter contre

l'ambrosie et limiter le fléau sanitaire ainsi que l'impact sur les rendements agricoles de cette plante invasive.

M. Guillaume VALLAT est le 1<sup>er</sup> référent, un 2<sup>nd</sup> est donc nécessaire.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur Hervé BARBET comme 2<sup>ème</sup> référent ambrosie pour la commune.

## **DIVERS**

### **Recensement de la population du 21 janvier au 20 février 2027**

Nomination du coordonnateur communal par arrêté municipal. Celui-ci sera responsable de la préparation avec les agents recenseurs, puis de la coordination de la collecte du recensement de la population. (une ou deux journées de formation, une réunion avec l'INSEE en Mairie et une réunion par semaine avec les agents recenseurs entre le 21 janvier et le 20 février 2027)

Madame Nathalie MONTARLIER souhaite être coordonnateur communal pour le prochain recensement de la population, un arrêté de nomination sera transmis à l'INSEE prochainement.

### **SIVU de la CHAULIÈRE**

Une réunion de la commission bâtiments a eu lieu pour discuter de la remise à jour de la convention entre le SIVU et la commune. Les conditions de cette convention ont été explicitées aux membres du SIVU par le cabinet DEVILLAIRS.

La Présidente informe le conseil municipal que le PEDT est en cours de renouvellement puisque celui-ci arrive à échéance de ses 3ans.

Elle fait part également aux membres du conseil municipal d'une demande du DASEN qui propose de mettre en place au sein du pôle enfance un hébergement d'un pôle appui scolarité (aide aux élèves en situation d'handicap) Avis favorable du conseil municipal.

Quelques dates à retenir :

- 9 juin : conseil d'école
- 17 juin : Comité syndical : photo des membres, visite des bâtiments et organisation des travaux d'été.
- 27 juin : Kermesse

### **Eurocuivres**

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un concert en ouverture du « Festival Eurocuivres 2026 » est prévu le vendredi 24 juillet 2026 à 18h devant la salle des Associations. Le Maire propose d'offrir le verre de l'amitié à l'issue de ce moment musical. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

### **Le Grand Braquet du Rupt**

Le comité d'animation d'Issans a loué la salle des associations les 12 et 13 septembre 2026 dans le cadre de l'organisation du Grand Braquet du Rupt

Cette manifestation, dont le départ et l'arrivée se fera depuis le site de la salle des fêtes du village, mettra en avant notre commune et la Vallée du Rupt.

Le Maire propose de louer la salle des associations à un tarif préférentiel. Le Conseil Municipal décide de louer la salle des associations à titre gracieux pour cette manifestation.

### **Information employé communal**

Pour rappel, un des employés communaux arrive en fin de carrière professionnelle et sera en retraite à l'automne (date en attente de confirmation des services de régimes de retraite), celui-ci est pour l'instant en congés annuels avant son départ.

Il n'y a qu'un seul employé présent à temps plein pour effectuer les missions au niveau des services techniques (tonte, entretien des espaces verts, entretien de la voirie et des bâtiments...). Des élus interviennent à ses côtés pour le seconder (fleurissement, arrosage, entretien des massifs, missions diverses...). Un renfort saisonnier sera fait pour la période estivale.

Afin de réaliser des travaux d'entretien des chemins communaux et des abords de voies, l'entreprise JNB Services. Accord du conseil municipal.

### Vente immobilière

D'après certaines informations, certains bâtiments privés seraient en vente ou seront en vente prochainement (« l'épicerie » et « La coupole »...). Ces bâtiments peuvent avoir un intérêt stratégique pour la commune. Le Maire demande à chaque conseiller de réfléchir à la question. Il demande à la commission « Bâtiments » de travailler à un projet sur le site « La coupole ».

### Information taux de TVA travaux forestiers

Lors du précédent conseil municipal, deux devis ont été présentés avec des taux de TVA différents. Pour explication, le taux de TVA des travaux forestiers est passé au 1<sup>er</sup> janvier 2026 de 10 à 20%. Un devis avait été établi en décembre 2025 d'où le taux de TVA à 10%.

Prochain conseil municipal prévu le 15 juillet 2026 à confirmer

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23h20.

Le Maire, Gérard GROSCLAUDE

